



# Visite par les élus du Centre de secours et d'incendie de Magny-les-Hameaux

Protéger, alerter, secourir...

Visite, ce samedi 11 mars au matin, par les élus de la Ville du Centre de secours et d'incendie de Magny-les-Hameaux, créé en 2009, avec le Chef de Centre, le lieutenant Emmanuel Moreau.

L'occasion, pour lui, de rappeler qu'il existe 3 groupements dans le département. Le centre de secours et d'incendie de la Ville fait partie du groupement sud. Il intervient sur 6 communes (Guyancourt, Châteaufort, Toussus-le-Noble, Voisins-le-Bretonneux, Buc et Magny-les-Hameaux).

Le Centre de secours et d'incendie de Magny-les-Hameaux en chiffres :

## Interventions en 2022

- 2649 dont secours à la personne (82% de l'activité), incendie, accident voie publique, interventions diverses et risques technologiques

## Ressources humaines

- 23 sapeurs-pompiers professionnels + 2 encadrants
- 55 sapeurs-pompiers volontaires + 1 encadrant
- 11 jeunes sapeurs-pompiers (de 13 à 17 ans)
- 44 hommes de rang
- 34 sous officiers
- 3 officiers

Seules 4 femmes dont 3 sapeurs-pompiers volontaires

## Moyens opérationnel

- 2 véhicules de secours
- 4 véhicules d'incendie
- 4 véhicules autres fonctions

L'occasion pour le chef de centre, Emmanuel Moreau, de rappeler que le Centre d'incendie et de secours de Magny-les-Hameaux recrute des sapeurs-pompiers volontaires afin de renforcer ses effectifs.

### *Conditions d'engagement :*

- Etre disponible
- Etre âgé de 17 à 55 ans
- Jouir de ses droits civiques
- Etre en position régulière au regard du service national

### *Les démarches :*

- Contacter la caserne au 01.30.96.96.80 pour obtenir plus de renseignements
- Envoyer CV et lettre de motivation à [mlh.encadrement@sdis78.fr](mailto:mlh.encadrement@sdis78.fr)
- Réaliser un entretien avec l'encadrement du centre
- Passer des tests physiques\* en fonction des missions réalisées (il est possible de s'engager uniquement pour des missions de secours à la personne)
- Réaliser une visite médicale d'aptitude
- Se former : 80 heures pour le module de secours à la personne et 150 heures pour le module incendie.

\* les tests physiques sont adaptés aux missions : Pour les missions de secours à la personne, les tests consistent à réaliser un parcours correspondant à un sapeur-pompier en intervention (porter le sac de secours, monter un

escalier, porter un brancard)

Pour les missions incendie, l'exigence physique est un peu plus élevée (pompes, tractions, gainage, course à pieds,...)

Ils vous attendent !



